



4 Avenue du 8 mai 1945 72400 **La Ferté Bernard** / 34 Rue Xavier Boutet – 72320 – **Vibraye**
23 Grande Rue 72120 **Saint Calais** / 21 Place du Marché 41170 **Mondoubleau**

PARCOURS DE FORMATION

Vous allez apprendre à manipuler une automobile, à circuler dans différentes situations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la concentration, de l'assiduité, de la motivation et de la persévérance. Le parcours de formation qui vous est proposé vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous préparer aux examens du permis de conduire. En signant un contrat avec notre auto-école, vous vous engagez à suivre le programme de formation suivant :

Parcours théorique

La formation théorique qui porte sur des questions « d'entraînement au code », portant sur différentes thématiques, se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite avec un support média et un enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les horaires des cours théoriques et questions d'entraînement au code sont affichés dans l'établissement.

La formation théorique pourra être suivie soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant, et/ou soit sur Internet.

Pour la formation au permis AM, nous abordons sur une séquence d'une heure, la sensibilisation aux risques avec les thèmes suivants :

- sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules ;
- la vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage) ;
- échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse ;
- échanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation

Parcours pratique

La phase de pratique débutera une fois le code de la route obtenu ou peu de temps avec l'obtention de ce dernier. Les cours sont individuels et sont dispensés par un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- la nuit (si le cas se présente).

Vous serez amené à participer à un voyage école (si le cas se présente et les disponibilités).

Le voyage-école permet d'acquérir de l'expérience au volant. Il permet par exemple d'apprendre à lire une carte, à utiliser un GPS, à favoriser l'autonomie et à apprendre en observant les autres élèves. Un groupe de trois élèves conduisent à tour de rôle sur une demi-journée ou une journée.

De l'écoute pédagogique pourra vous être proposée suivant le besoin.

Placé à l'arrière de la voiture, vous observez un élève qui conduit et vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant. Vous faites part de vos observations et de vos réflexions pendant cette écoute.

Le parcours emprunté par l'élève et son moniteur est adapté et personnalisé en fonction des besoins et des progrès réalisés ou à réaliser pour atteindre son objectif de réussite en toute sécurité.